



Envoyé en préfecture le 12/11/2019  
Reçu en préfecture le 12/11/2019  
Affiché le 12/11/2019  
ID : 063-200071199-20191104-CCPL\_2019\_144-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 29 octobre 2019
Date d'affichage : 29 octobre 2019

### SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DESNIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER).

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY,  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,  
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

#### Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, Guy TIXIER.

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MOLINIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2019-144 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT BASSE LIMAGNE**

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Le SIAEP Basse Limagne a été amené à modifier ses statuts afin de prendre en compte :

- la prise de compétence « Eau » par la communauté de communes Entre Dore et Allier, qui siègera en lieu et place de ses communes,
- la création de la commune nouvelle Mur-sur-Allier qui se substitue aux communes de Dallet et Mezel,
- la demande de la commune de Saint-Julien-de-Coppel demandant à adhérer au syndicat.

Par délibération en date du 12 septembre 2019, le comité syndical du Syndicat a approuvé un projet de modification de ses statuts.

A compter de la date de notification de cette délibération du comité syndical, les membres du syndicat disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Monsieur le Rapporteur donne lecture des propositions de statuts.

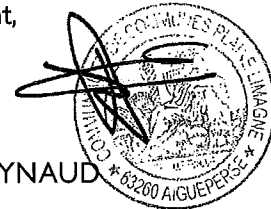
→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver les statuts modifiés du Syndicat de Basse Limagne annexés à la présente délibération,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*  
A Aigueperse, le 12/11/2019  
Le Président,

Le Président,



Claude RAYNAUD

